

*Nouvelle grammaire française* (deuxième degré).— Les six cas de la déclinaison latine qui marquaient des nuances trop délicates de la pensée pour le langage populaire se réduisirent d'abord à deux cas dans le latin mérovingien (le nominatif et l'accusatif), qui plus tard à leur tour, se réduisirent en français, vers le quatrième siècle, au seul accusatif. Or, au singulier, l'accusatif latin (*rosam, nidum, colorem*) n'avait pas de s: c'est pourquoi rose, nid, couleur, n'ont pas de s au singulier; au pluriel, au contraire, la marque distinctive du latin était s, et les accusatifs latins *rosas nidos, colores*, donnaient naturellement roses, nids, couleurs; voilà pourquoi s marque en français la différence du singulier et du pluriel, et pourquoi notre langue a employé pour cet usage s, et non pas toute autre lettre, m ou b, par exemple.

Ces extraits suffisent pour faire voir que l'application de la méthode historique n'est pas nécessairement liée à la connaissance approfondie des langues classiques. Même pour le deuxième degré, tout élève qui saura les déclinaisons, c'est-à-dire la première chose qu'on apprend lorsqu'on commence l'étude du latin, comprendra facilement l'explication qui précède. Ainsi tombe du même coup l'objection des partisans des anciennes méthodes qui accusent la nouvelle, de vouloir transformer nos classes de grammaire en succursales de l'Académie des Inscriptions. Il est vrai que lorsqu'ils se convertissent, ils tombent précisément dans cet excès et M. Brachet raille avec justice ceux d'entre eux qui, "à propos de grammaire française mettent leurs élèves au régime de la conjugaison sanscrite." Mieux vaudrait retourner aux vieux éléments que de surcharger ainsi de jeunes intelligences, et comme le dit encore notre auteur; "qu'aura-t-on gagné au change si, au lieu d'héberger l'enfant avec les abstractions philosophiques, on l'héberge autrement, mais aussi sûrement avec les racines attributives de la conjugaison aryaque ou indo-européenne. C'est ainsi qu'on compromet la cause qu'on prétend servir, comme il arrive aux exagérés de toutes les doctrines, de tous les systèmes, de toutes les méthodes. On confond le moyen avec le but et on donne un semblant de raison à ceux qui, par paresse ou par impuissance, reculent devant toute conquête nouvelle de l'esprit humain, devant tout progrès qui renverse quelque idole verrouillée dédiée à sainte routine.

De ce que nous avons dit que l'explication philosophique des règles de la syntaxe était réservée spécialement au cours supérieur, il ne faudrait pas conclure que la méthode historique ne puisse être appliquée, dès le commencement, à cette partie si difficile et si importante de la grammaire. Ici surtout l'application

doit se faire avec sobriété, avec discréption. Nous ne pouvons résister au désir de faire voir par un autre extrait quelle clarté la philologie jette dans les recoins les plus obscurs de cette partie du code de la langue qui, en français particulièrement, est un véritable labyrinthe plein d'impasses, au fond desquelles le malheureux écolier se butte le nez à chaque moment, lorsqu'il n'a pour guides que les vieux maîtres.

Prenons par exemple l'accord du mot gens avec l'adjectif qui le précède ou le suit. On connaît la règle de la grammaire. Rappelons-la pour mémoire: "gent est féminin au singulier; au pluriel il reste féminin quand l'adjectif le précède, mais il devient masculin quand l'adjectif le suit, sauf pour tout qui est masculin, soit qu'il précède gens, soit qu'il le suive."

Il est bien heureux en vérité que l'esprit critique ne s'éveille pas chez l'enfant avec la mémoire, et qu'il accepte docilement les faits grammaticaux avant de songer à en demander le pourquoi; car sans cela, en face de pareilles règles, il regimberait et se refuserait à continuer une étude qui ne lui paraîtrait qu'un tissu d'incohérences. Quoi qu'il en soit, il arrive un moment où sa curiosité s'éveille, et alors la grammaire historique lui donnera les réponses suivantes qu'il demanderait en vain au vieux livres et aux maîtres chargés de les interpréter.

*Petite grammaire française* (premier degré).— *Gent* est féminin et signifia d'abord nation, peuple. La Fontaine a dit *la gent trotte-menu* pour le peuple des souris. Puis il perdit au pluriel cette signification (que toutefois nous retrouvons encore dans le *droit des gens* pour le droit des nations,) et la remplaça par la signification d'*hommes*, d'*individus* (les *gens* de ce pays, les *gens* de mer, etc.) Alors on abandonna le féminin qui était le genre propre de ce mot, pour le remplacer par le masculin, genre de l'idée nouvelle (*homme, individu*) que ce mot exprimait. C'est cette lutte entre les deux genres qui a donné au mot *gens* la double règle que nous venons d'expliquer:

Dans la grammaire du deuxième degré les mêmes explications se trouvent répétées, accompagnées de l'étymologie latine et d'une comparaison avec le mot personne qui a subi un changement de sens analogue, ce qui le rend tantôt masculin, tantôt féminin.

Nous voilà arrivé au dernier point que nous nous étions proposés de démontrer, nous voulons parler du côté pratique des exercices imposés par la méthode historique; nous disons imposés, car ils en sont le complément nécessaire et ne sont que l'application des principes qu'elle enseigne. Le livre d'exercices du premier degré renferme trois sortes d'exercices: des phrases détachées qui donnent lieu à l'application